

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 novembre 2014

OBJET :

Contrat d'assurance des risques statutaires

**Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n° 8**

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 30 juin 2014, la ville d'Essey-lès-Nancy a confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) la charge de négocier, pour ses soins, dans le cadre d'un contrat de groupe, l'assurance de ses risques statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Pour mémoire, ce contrat d'assurance de groupe vise à garantir les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents.

Par courrier en date du 20 octobre 2014, le CDG 54 a informé la ville que sa Commission d'Appel d'Offres avait retenu l'offre de CNP Assurances (courtier : Dexia Sofcap) basée sur le régime de la capitalisation pour une durée de 4 ans, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

A périmètre de prestations identiques, la CNP Assurances propose un taux inférieur de 0,10 % au taux précédemment en vigueur (2,35 % dans le précédent contrat), sachant qu'il demeure possible d'étendre en cours de contrat et par avenant la couverture de la collectivité.

Pour mémoire, la ville d'Essey-lès-Nancy était précédemment assurée pour les risques de décès, d'accidents de travail, de maladies professionnelles, de longues maladies et de maladies de longue durée de ses agents relevant du régime spécial de la Sécurité Sociale.

Le CDG 54 propose parallèlement à la ville d'Essey-lès-Nancy de l'accompagner dans la gestion de ce contrat d'assurance, et notamment dans l'instruction des dossiers de sinistres, en contrepartie de la rétrocession des frais de gestion inclus dans la prime annuelle d'assurance versée à l'assureur, selon les conditions du projet de convention joint.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la proposition d'assurance émise par CNP Assurances ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à définir les risques statutaires à couvrir et les modalités de franchise ;
- de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle la gestion de ce contrat d'assurance selon les modalités définies dans le projet de convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant ainsi que tout avenant et acte y afférent ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à résilier, en cas de besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (7 abstentions – M LEINSTER, pouvoir M CLOMES, Mme MATHIEU, M RIFF, Mme PAGELOT, Mme POYDENOT, M CAUSERO) accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 20 novembre 2014.

Extrait conforme

Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014

tenu sous la présidence de
de Mme Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	07 novembre 2014
- Convocation distribuée le :	07 novembre 2014
- Affichage du procès-verbal le :	16 décembre 2014

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints,
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. MARSON à MME GEORG
- M. CLOMES à M. LEINSTER

ABSENTE

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE :

- M. SAPIRSTEIN

Pour extrait,

Michel BREUILLE,



Maire